



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-317

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

| | |
|--|---------|
| 75-2019-06-13-052 - Délégation n°2019-045 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Antoine BURNIER dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 4 |
| 75-2019-07-01-029 - Délégation n°2019-046 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Aurélien DELAS dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 6 |
| 75-2019-06-13-054 - Délégation n°2019-047 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Aurélia ROLLAND dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 8 |
| 75-2019-07-01-028 - Délégation n°2019-048 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Cléa BLOCH dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 10 |
| 75-2019-06-13-056 - Délégation n°2019-049 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Catherine EPITER dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 12 |
| 75-2019-06-13-057 - Délégation n°2019-050 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Christian MAUPPIN dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 14 |
| 75-2019-06-13-058 - Délégation n°2019-051 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Jacques PONTIS dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 16 |
| 75-2019-06-13-059 - Délégation n°2019-052 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 18 |
| 75-2019-06-13-060 - Délégation n°2019-053 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Lazare REYES dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 20 |
| 75-2019-06-13-061 - Délégation n°2019-054 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Laurence SOMBRUN dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 22 |
| 75-2019-06-13-062 - Délégation n°2019-055 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Nathalie ALAMOWITCH dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 24 |
| 75-2019-06-13-063 - Délégation n°2019-056 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 26 |

| | |
|---|---------|
| 75-2019-06-13-064 - Délégation n°2019-057 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 28 |
| 75-2019-06-13-065 - Délégation n°2019-058 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Philippe CHARLES dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 30 |
| 75-2019-06-13-066 - Délégation n°2019-059 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Solenne BARAT-CLERC dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 32 |
| 75-2019-06-13-067 - Délégation n°2019-060 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 34 |
| 75-2019-06-13-068 - Délégation n°2019-061 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Stéphane PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction (1 page) | Page 36 |

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-052

Délégation n°2019-045

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Antoine BURNIER
dans le cadre de la garde de direction**

Délégation n°2019-045

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Antoine BURNIER dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Antoine BURNIER au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Adjoint à la Directrice des ressources humaines**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-07-01-029

Délégation n°2019-046

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Aurélien DELAS dans
le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Aurélien DELAS dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Aurélien DELAS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Aurélien DELAS, Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-054

Délégation n°2019-047

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Aurélia ROLLAND
dans le cadre de la garde de direction

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Aurélia ROLLAND dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu la décision du directeur 2019-006 portant désignation d'Aurélia ROLLAND en tant que faisant fonction de Directrice des soins, à compter du 1^{er} février 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Aurélia ROLLAND, Cadre supérieur de santé, faisant fonction de directrice des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée à Madame Aurélia ROLLAND, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Madame Aurélia ROLLAND rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-07-01-028

Délégation n°2019-048

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Cléa BLOCH dans le
cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE
Délégation particulière à Madame Cléa BLOCH dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Cléa BLOCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Cléa BLOCH, Adjointe au Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation** à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-056

Délégation n°2019-049

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Catherine EPITER dans
le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Catherine EPITER dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice de la patientèle et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-057

Délégation n°2019-050

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Christian MAUPPIN
dans le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Christian MAUPPIN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Christian MAUPPIN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur des achats et de la logistique**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-058

Délégation n°2019-051

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Jacques PONTIS dans
le cadre de la garde de direction

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Jacques PONTIS dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Jacques PONTIS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Jacques PONTIS, Directeur adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-059

Délégation n°2019-052

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le
cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laure NGUYEN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Laure NGUYEN, Directrice adjointe chargée des activités médico-sociales de Paris**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-060

Délégation n°2019-053

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Lazare REYES dans le
cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Lazare REYES dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Lazare REYES au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Lazare REYES, Adjoint au Directeur**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-061

Délégation n°2019-054

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Laurence SOMBRUN
dans le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Laurence SOMBRUN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laurence SOMBRUN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Laurence SOMBRUN, Directrice des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-062

Délégation n°2019-055

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Nathalie
ALAMOWITCH dans le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Nathalie ALAMOWITCH dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice des affaires juridiques et des usagers**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-063

Délégation n°2019-056

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL
dans le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Noémie SCHOEBEL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des ressources humaines**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-064

Délégation n°2019-057

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans
le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Olivier SCHRAM au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Olivier SCHRAM, Directeur adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-065

Délégation n°2019-058

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Philippe CHARLES
dans le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Philippe CHARLES dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des finances**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-066

Délégation n°2019-059

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Solenne
BARAT-CLERC dans le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Solenne BARAT-CLERC dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Solenne BARAT-CLERC au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Solenne BARAT-CLERC, Directrice du pôle Neurosciences**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-067

Délégation n°2019-060

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans
le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Sylvie LEUWERS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Madame Sylvie LEUWERS, Coordinatrice générale des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-068

Délégation n°2019-061

DELEGATION DE SIGNATURE

**Délégation particulière à Monsieur Stéphane
PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction**

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Stéphane PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Stéphane PIERREFITTE au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1 - Une délégation est donnée à **Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur de l'innovation technologique et du système d'information**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

Article 2 - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

Article 4 - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5 - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL
Directeur